

profit. Le rapport de clientèle s'inverse peu à peu au point de voir les Nomades, anciens donneurs de femmes, devenir des preneurs, preneurs aussi de propriétés foncières et preneurs de tributs. A l'évocation des seuls conflits de Ouargla avec ses Nomades, il faut ajouter les conflits de la cité avec ses rivales, Biskra, Toggourt et Ngousa, par exemple, ce qui implique à un autre niveau l'intervention des Nomades. L'ensemble de ce champ de conflits en chaîne est enfin soumis aux tendances hégémoniques des royaumes maghrébins successifs.

La troisième phase est caractérisée par le fait qu'aucune autorité tierce, interne ou externe à la cité, n'arrive à s'imposer comme force d'arbitrage pour neutraliser le rapport agonistique nomade-citadin. Cet échec intervient sur un fond d'économie en déroute, les routes commerciales vers l'Afrique noire s'étant déplacées vers l'Est à la fin du XV^e siècle.

On aura compris qu'il y a un peu de la méthode de J. Berque dans le travail de J. Lethielleux, en ce sens qu'il a visé « les intérieurs », c'est-à-dire qu'il a mis l'accent sur les documents révélateurs des mentalités maghrébines ou leurs représentations, sans pour autant perdre le souci de les confronter avec le regard extérieur.

Les paliers du déroulement historique, qui vont des individus aux groupes de plus en plus élargis jusqu'aux centres urbains du pouvoir royal intégrateur, J. Lethielleux nous les montre en interaction permanente : jeux ascendants et descendants des compétitions, des confrontations et des rapports de force, enclavés-désenclavés, directement ou indirectement, par le pôle à tendance monopolistique des divers « Grands » eux-mêmes en opposition.

Par cet ouvrage, J. Lethielleux tend à prendre sa part de la construction en cours d'une anthropologie historique du Maghreb.

Claude-H. BRETEAU et Arlette ROTH
(C.N.R.S., Paris)

Jean DELHEURE, *Faits et dires du Mzab. Timḡa d-Yiwaln n At-Mżab*. Paris, Selaf, 1986
(`Etudes ethno-linguistiques Maghreb-Sahara'). 322 p.

Le Mzab (8 000 km²), situé à 600 kms au sud d'Alger, apparaît comme un lieu isolé, au paysage inhospitalier; une terre ravinée par les eaux et les vents de sable, appelée précisément *Chebka*, ou « filet ». Les habitants eux-mêmes disent de leur région qu'elle « n'a pas de voisine », et que « ses vallées sont des vallées d'exil » (p. 42). Leurs ancêtres — berbérophones ibâdhites — en firent leur refuge après la chute de Tahert (X^e siècle). Dès le siècle suivant, leur pentapole était construite, avec Ghardaïa pour ville principale; plus tard (XVII^e siècle) deux « colonies » y furent adjointes. Bref, et quelles qu'aient été les difficultés rencontrées tout au long des années, les Mozabites atteignaient, en 1976, le nombre de 70 000, soit 70 % de la population totale du Mzab, le reste appartenant à des groupes arabophones de religion musulmane orthodoxe (malékite). Bien intégrés de nos jours dans la communauté algérienne, les Mozabites n'en gardent pas moins leur spécificité socio-religieuse, ainsi qu'en témoignent ces *Faits et dires* recueillis dans le parler zénète local, le *tumzabt*, entre les années 1947 et 1958, et au cours de 1976.

Jean Delheure a en effet passé de longues années de sa vie professionnelle au Mzab, consacrant ses loisirs à l'étude des deux langues du pays, l'arabe et le berbère (p. 13). Il a su, de toute

évidence, gagner la sympathie de ceux, hommes et femmes, avec lesquels il a entretenu le dialogue : ce courant de confiance est perceptible à la seule lecture des pages qu'il nous livre. Mais rappelons d'abord que les textes dans leur version originale (accompagnés ici d'une traduction française annotée) ont servi de matériaux de base à l'étude lexicographique menée par notre auteur, et qu'un *Dictionnaire mozabite-français* a été publié en 1984⁽¹⁾.

Voici donc, deux ans plus tard, le corpus lui-même, sous le titre *Faits et dires du Mzab. Timġga d-Yiwaln n At-Mżab*. Le livre se répartit en deux parties d'inégale importance : la première, la plus volumineuse (p. 17-262), réunit le témoignage de divers informateurs en un tableau très vivant de la société mozabite; l'autre (p. 263-325) aligne vingt-six récits, un peu disparates, de la tradition orale. Voyons de plus près.

1. La société ibâdhite du Mzab est décrite dans son organisation rigoureuse, articulée sur deux groupes : « gens de la mosquée » et « gens du commun ».

Parmi les premiers, la hiérarchie s'établit entre clercs majeurs — ceux qui peuvent siéger dans l'Assemblée suprême, la *halqa* — et clercs mineurs (préposés aux travaux et jeunes étudiants). Les clercs majeurs (ils ont à leur tête cheikh, imam, muezzin, oukil) remplissent des fonctions précises, y compris celle, partagée par quelques femmes-clercs, de laver les morts. En réalité, ces laveurs-laveuses de morts sont investi(e)s d'un pouvoir considérable qui leur permet de refuser, d'avance par l'excommunication, la toilette et les cérémonies rituelles d'ensevelissement à toute personne qui s'est rendue coupable, à leurs yeux, d'une grave infraction morale (p. 39).

Les « gens du commun » quant à eux peuvent accéder au rang de « clerc », si leur formation coranique est suffisante; cependant, ne sont pas admis dans l'Assemblée les « nègres » : anciens esclaves noirs, ou mulâtres de mère esclave et de père mozabite, dont — selon la formule proverbiale — « le mur est bas » (p. 28). Ces hommes et ces femmes apparaissent en effet marginalisés (p. 28-31), si l'on en croit l'informateur (mais l'entretien remonte à l'année 1948) : les anciens esclaves sont astreints aux tâches les plus dures (puisage de l'eau et travaux dans les canalisations, à la palmeraie) et soumis — les femmes en particulier — aux caprices des maîtres auxquels ils sont attachés; les mulâtres, confinés dans certains quartiers, et métiers (chaouch, boucher, crieur de marché aux enchères, etc.) se marient entre eux, et quelquefois épousent la fille des « hôtes de passage » (terme sous lequel sont désignés les Arabes malékites du pays, autrefois caravaniers et escorteurs armés, ou mercenaires de guerre). L'un des témoignages (p. 37) souligne l'opposition entre rite malékite et rite ibâdhite : « Entre nous et les Arabes — est-il dit —, il y a une différence très grande. Eux sont sans retenue, leurs tombes sont sans marque, ils ne font aucun cas de l'impureté légale ni du bien d'autrui, ni de la personne humaine, ils ne craignent pas Dieu, sont sales et leurs filles sont perverses ... ». D'un témoignage à l'autre à travers le recueil, la priorité semble être accordée à un certain nombre d'obligations dans la société ibâdhite (outre l'observance de la prière, de l'aumône légale, des fêtes rituelles). Ces obligations concernent la vénération des cimetières et la charité : on se rend

⁽¹⁾ Les spécialistes en ont apprécié, ailleurs, toute la qualité scientifique : Jeannine Drouin, « Publications berbères », dans *L.O.A.B.* 16-17 (C.N.R.S.), p. 260.

fréquemment sur les tombes et l'on procède à des distributions de nourritures qui prennent un caractère propitiatoire (ces dons étant « utiles aux morts et aux vivants », p. 75), ou rogatoire (quand il s'agit, au cours d'une *zyara*, d'appeler la pluie et de s'assurer la fertilité des récoltes, p. 59); d'autres obligations ont trait aux relations de solidarité étroite qui vous lient à votre propre parenté : soutien total apporté aux parents qui vieillissent; prise en charge de la sœur (si elle est seule) par son frère, car « si la sœur de quelqu'un affamée se laisse aller à commettre le péché, Dieu ne lui en demandera pas compte, mais il en demandera à son frère » (p. 225).

En dépit de la mansuétude exprimée ici en faveur de la jeune sœur, notons que les femmes étaient, semble-t-il, particulièrement menacées d'être mises au ban de la société pour tout manquement à la pudeur en étant frappées d'excommunication (p. 39). Dans les cas d'adultère, aux dires d'une informatrice (p. 214), seul le mari pouvait obtenir le pardon de la coupable et « purifier l'union » en renouvelant le contrat de mariage (après un délai de repentir); s'il ne se prêtait pas au rachat de l'intéressée, celle-ci demeurait « rituellement impure » et ne pouvait être portée en terre, le jour de la mort, que par les « mauvaises gens » (soit d'anciens esclaves, ou des Arabes).

Ainsi le groupe intervient-il pour contrôler et sanctionner durement ses membres, si ces derniers ne se conforment pas aux normes établies. Il intervient aussi, de façon positive cette fois, pour marquer chaque grande étape de la vie des hommes : la circoncision du petit garçon, de même que le premier plat de couscous préparé par la petite fille, sont l'occasion, pour les proches et les voisins, d'organiser la fête autour de l'enfant, de le complimenter et de le choyer. De même l'arrivée (simple visite, ou retour définitif) du jeune émigré, qui travaille dans une ville du Nord, est-elle célébrée dans les réjouissances (p. 91-93); a fortiori, son mariage (arrangé par les femmes sinon au sein même de la famille, du moins au sein d'une famille mozabite, p. 188 ...), car le mariage reste la Fête par excellence où chacun de son côté, marié et mariée, est l'objet de toutes les attentions, avant que la naissance du premier enfant soit saluée comme il convient (p. 221); et ainsi de suite ...

De telles réunions — comme, d'ailleurs, tout « moment de chaude humanité » — se prêtent aux jeux (entre femmes, on se livre aux jeux de divination, p. 168-169) et à la récitation de contes. C'est, en dépit de son hétérogénéité, la dernière partie consacrée aux contes qui retiendra notre attention maintenant.

2. Les récits regroupés ici sur soixante pages ont été transmis par des conteurs non professionnels. Divers genres se trouvent juxtaposés : contes à proprement parler, contes plaisants, légendes hagiographiques, paraboles. Arrêtons-nous, à titre d'exemple, à quelques-uns de ces contes : d'abord, l'histoire (p. 282) qui pourrait être attribuée, dans un autre corpus, au *trickster Johâ*; puis celle, bien connue au Maghreb, qui met en scène deux femmes jalouses, l'épouse et la sœur du même homme (p. 291); enfin (p. 269 et sq.), la version (« Ahmed le voleur ») de « Rhampsinite », soit une pièce de plus à verser au dossier des folkloristes qui s'intéressent à la diffusion de ce « type » (AT 950), et à l'imaginaire qu'il véhicule.

Micheline GALLEY
(C.N.R.S., Paris)

Issa Hassan KHAYAR, *Regards sur les élites ouaddaïennes*. Paris, C.N.R.S., 1984.
281 p.

I.H. Khayar poursuit depuis plusieurs années des travaux sur l'Islam et les systèmes d'éducation au Tchad. Il a publié en 1976 un livre remarqué, intitulé *Le Refus de l'Ecole. Contribution à l'étude des problèmes de l'éducation chez les Musulmans du Ouaddaï (Tchad)* (Paris, Adrien-Maisonneuve). Ce nouvel ouvrage est issu d'une thèse de troisième cycle soutenue à l'Université de la Sorbonne Nouvelle (Paris III).

I.H. Khayar s'intéresse plus particulièrement au Ouaddaï. Cette province orientale du Tchad est une région douée d'une forte identité. Nombreux sont ses intellectuels qui, au cours des dernières années, ont, sous la forme de thèses soutenues à Paris, rappelé l'importance de ce foyer de l'histoire tchadienne. Cette personnalité ouaddaïenne est le produit d'une histoire complexe qui commence avec l'instauration d'une monarchie centralisatrice au XVII^e siècle. L'Etat multi-ethnique né de l'effort de cette dynastie, qui se qualifie d'« abbasside », devient au XIX^e siècle l'une des grandes puissances du Soudan central. La conquête coloniale, en 1909, interrompt les routes traditionnelles et coupe le Ouaddaï de ses partenaires économiques habituels, libyens, soudanais et égyptiens. Le Ouaddaï s'enfonce alors dans une récession économique profonde dont il n'est pas encore dégagé. On comprend mieux que les intellectuels ouaddaïens cherchent avec insistance à déchiffrer dans leur histoire l'explication de leur destin.

L'auteur s'interroge sur les élites, leur origine, leur mode de reproduction. Rompt avec les analyses habituelles qui privilégiaient, depuis les indépendances africaines, les intellectuels occidentalisés, il se tourne vers les élites traditionnelles, et notamment les '*ulamā'* et les '*fugahā'*, présentés comme les dépositaires des valeurs culturelles de leur peuple.

Ces élites incarnent et animent ce que Balandier appelle le « traditionalisme de résistance » : « Sans aucun doute, écrit I.H. Khayar, l'Islam, en tant que religion et modèle éducatif, a-t-il constitué la seule forme de croyance qui ait résisté à l'action coloniale. Par la présence des hommes de religion, l'activité des institutions (...) et l'usage d'une langue écrite enseignée, il est devenu le rempart contre les transformations qu'il jugeait contraires à son enseignement » (p. 18). Ce n'est donc pas un malencontreux hasard si, en juillet 1917, sous une accusation de complot imaginaire, les élites religieuses d'Abéché, la capitale du Ouaddaï, sont massacrées à l'arme blanche sur l'ordre d'un sous-officier affolé.

La période contemporaine est marquée par de nouveaux développements. La proximité du Soudan et de l'Egypte, pays qui servent de modèles et de références aux Ouaddaïens colonisés, favorise l'émergence, dans les années 1950, d'une nouvelle élite religieuse, moderniste et réformiste, aussitôt réprimée par le pouvoir colonial.

Pour les besoins de son étude, l'auteur a tiré parti de sa bonne connaissance du milieu (interviews, enquêtes biographiques). Il utilise un corpus d'une trentaine d'autobiographies et de biographies, parmi lesquelles dominent quelques grandes figures. La plus importante d'entre elles est le *faqīh* Abd El Haqq Sanoussi.

Issu d'une famille proche de la monarchie ouaddaïenne, Abd El Haqq traverse le siècle. Il suit d'abord, sur place, le cursus traditionnel des études (sur lequel l'auteur donne un certain nombre d'informations), puis il se consacre à l'islamisation des Massalit, population frontalière